



Strasbourg, 16 avril 2019

CDCT-BU(2019)01

COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

BUREAU

3^e Réunion

Venise, 9 avril 2019

Rapport abrégé et Liste des points examinés et des décisions prises

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme

Direction de la société d'information – Lutte contre la criminalité, DG I

www.coe.int/terrorism

Le Bureau du Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) du Conseil de l'Europe, réuni à Venise (Italie) le 9 avril 2019, sous la présidence de M. Mario JANEČEK (Bosnie-Herzégovine), a décidé :

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- d'adopter l'ordre du jour.

3. Communication du Président et du Secrétariat

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les activités et les faits intervenus depuis la 2^e Réunion plénière présentant un intérêt pour le CDCT, en particulier du fait que le non-paiement par la Fédération de Russie de ses contributions financières devrait aboutir à des réductions du budget ordinaire du Conseil de l'Europe. En conséquence, certaines activités du CDCT devront peut-être être interrompues, et d'autres activités être différées. Les réductions ne devraient pas avoir d'impact sur les activités du CDCT pour 2019.
- de prendre note du fait qu'un nouveau Secrétaire Général ou une nouvelle Secrétaire Générale sera élu(e) en juin 2019.
- de prendre note du fait que le Conseil de l'Europe a été invité par l'ASEAN à présenter la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018 – 2022) à l'occasion de la Réunion intersectorielle et inter-piliers de l'ASEAN pour l'élaboration du Plan de travail du Plan d'action de l'ASEAN visant à prévenir et combattre la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent (2018 – 2025), qui se tiendra à Bali, en Indonésie, les 4 et 5 avril 2019.
- de prendre note du fait que M. Daniil MOKIN (Fédération de Russie) a démissionné officiellement du Bureau, ayant pris de nouvelles fonctions au sein du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.
- de remercier M. MOKIN pour le travail qu'il a effectué pour le Comité au sein du Bureau.
- d'élire le nouveau membre du Bureau appelé à remplacer M. Mokin lors de sa Réunion plénière de novembre 2019, à l'occasion de l'élection des membres du Bureau.

4. Informations concernant le sous-groupe/les groupes de travail

- a) Sous-groupe chargé d'examiner la faisabilité de convenir d'une définition du terrorisme (CDCT-DEF)
 - de prendre note du rapport écrit et des informations supplémentaires fournies oralement par le Président du sous-groupe, M. Nicola PIACENTE (Italie), sur l'état d'avancement des délibérations après la deuxième réunion du sous-groupe. Le rapport final du sous-groupe sera soumis au CDCT pour examen lors de sa 4^e Réunion plénière, en novembre. Le Président du sous-groupe informera la Plénière lors de sa prochaine réunion, en mai. La prochaine – et dernière – réunion du sous-groupe est prévue pour septembre.
- b) Groupe de travail sur la création d'indicateurs pour l'évaluation du risque de passage à l'acte d'individus radicalisés (CDCT-RI)
 - de prendre note du rapport écrit établi par le Secrétariat et des informations supplémentaires fournies oralement par le Président du groupe de travail, M. Gabor HORVATH (Hongrie), sur l'état d'avancement de la rédaction d'un manuel contenant des indicateurs pour l'évaluation du risque de passage à l'acte d'individus radicalisés.

Le groupe de travail, composé d'experts des États membres, a tenu sa deuxième réunion (sur trois) à Paris les 26 et 27 mars 2019. Le projet de manuel devrait être soumis au CDCT pour examen lors de sa 4^e Réunion plénière.

- c) Groupe de travail sur le terrorisme et le crime organisé transnational (CDCT-TTOC)
- de prendre note des informations fournies oralement par le Secrétariat concernant l'élaboration de lignes directrices sur les liens entre terrorisme et criminalité organisée. Le groupe de travail a tenu sa 2^e réunion à Paris le 30 janvier 2019. Sur la base des éléments examinés et des indications fournies par les experts lors des deux réunions du sous-groupe, le Secrétariat a préparé un texte contenant l'avant-projet de lignes directrices. Ce document sera examiné et finalisé lors de la prochaine (3^e et dernière) réunion du sous-groupe. Le groupe de travail devrait soumettre les résultats de ses travaux au CDCT pour examen lors de sa 4^e réunion plénière, en novembre 2019.
 - de charger le Secrétariat de présenter l'avant-projet de texte des lignes directrices lors de la prochaine (et 3^e) réunion plénière du CDCT, en mai 2019, afin que la Plénière puisse formuler de premiers commentaires généraux sur ce projet de lignes directrices, qui pourra ainsi être examiné et pris en considération par le sous-groupe lors de sa prochaine (et dernière) réunion.

5. La Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme – Travaux et activités futurs du CDCT

- de tenir un échange de vues sur l'état de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018 – 2022). À ce jour, les Activités 1.3 (Ensemble d'indicateurs pour l'évaluation du risque de passage à l'acte d'individus radicalisés), 2.3 (Conduite de poursuites pénales et de procès contre les combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui rentrent dans leur pays et ceux qui se relocalisent) et 2.5 (terrorisme et crime organisé) ont débuté et devraient être menées à bien d'ici à la fin 2019. L'Activité 2.1 (Recueil de preuves dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales) débutera prochainement (voir l'alinéa suivant).
- concernant l'Activité 2.1, de charger le Secrétariat de préparer un projet de mandat pour le groupe de travail d'experts devant être créé, pour examen et approbation lors de la 3^e Réunion plénière du CDCT.
- de proposer à la Plénière d'engager en 2020 la mise en œuvre des activités 1.4 (Sensibilisation sur la radicalisation et autres mesures de prévention à l'usage des professionnels de première ligne, en particulier dans les écoles), 1.5 (Financement du terrorisme) et 3.4 (Identification des menaces terroristes émergentes).
- concernant l'Activité 1.5 de la Stratégie, de proposer au Comité de charger M. Nicola PIACENTE (Italie), avec l'aide d'un expert universitaire et du Secrétariat, de la préparation d'un rapport contenant d'éventuelles propositions de nouvelles dispositions à inclure dans la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) ou dans d'autres instruments du Conseil de l'Europe.
- d'adresser des invitations à participer à l'Activité 2.3 de la Stratégie (« Atelier sur la conduite de poursuites pénales et de procès contre les combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui rentrent dans leur pays et ceux qui se relocalisent », Madrid 11-12 juin 2019) à un nombre limité de membres du CDCT intéressés, en particulier les membres du Bureau.
- d'insister sur l'importance d'actualiser régulièrement la base de données sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pertinente pour la lutte

contre le terrorisme et de charger le Secrétariat, dans la limite du cadre budgétaire, de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

6. Préparation de la 3^e Réunion plénière du CDCT

- d'examiner l'avant-projet d'ordre du jour de la 3^e Réunion plénière du CDCT établi par le Secrétariat.
- d'amender cet avant-projet en y ajoutant un point concernant les informations du Secrétariat sur les projets de coopération, en cours ou planifiés, dans le domaine de la radicalisation en prison.
- de charger le Secrétariat de diffuser le projet d'ordre du jour tel qu'amendé et approuvé par le Bureau.

7. Points pour information

- a) La Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217)
 - de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant le nombre de signatures et de ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) (8 signatures/40 ratifications) et de son Protocole additionnel (STCE n° 217) (25 signatures/16 ratifications).
- b) La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels
 - de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant le nombre de signatures et de ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221) (9 signatures/2 ratifications).
- c) Réseau 24/7 du Conseil de l'Europe des points de contact sur les combattants terroristes étrangers
 - de prendre note des informations fournies oralement par le Secrétariat sur le Réseau 24/7, notamment le fait que la prochaine réunion du Réseau est prévue pour le deuxième semestre 2019.
 - de charger le Secrétariat de trouver des moyens d'associer les États non membres pertinents au Réseau 24/7, en premier lieu les États observateurs auprès du Conseil de l'Europe, en vue de permettre la coopération la plus efficace possible pour relayer les signalements de mouvements de combattants terroristes étrangers.
 - de charger le Secrétariat de collecter des informations auprès des points de contact afin d'être en mesure de mieux évaluer l'efficacité du Réseau 24/7.
- d) Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme
 - de prendre note du fait que le Portugal a soumis son profil national pour examen lors de la 3^e Réunion plénière du CDCT.
 - d'appeler tous les États membres à soumettre le plus tôt possible des profils nationaux nouveaux ou actualisés.
- e) Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les résultats de la 75^e Réunion plénière du CDPC.
 - de prendre note du fait que le CDPC travaille actuellement sur les questions liées au trafic de migrants et que celui-ci semble être l'un des moyens employés par certains groupes terroristes pour financer leurs activités illicites.
- f) Conférence sur les rôles des femmes et des enfants dans le terrorisme
- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'état d'avancement des préparatifs de la conférence internationale et de charger le Secrétariat de présenter un document de réflexion actualisé pour examen lors d'une des deux prochaines Réunions plénières du CDCT.
- g) Victimes du terrorisme
- de charger le Secrétariat de préparer un document sur la création éventuelle d'un réseau de points de contact pour l'échange d'informations d'ordre procédural concernant le statut juridique des victimes du terrorisme devant les juridictions des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que des autres États concernés, et présenter ce document au Comité pour examen lors de sa 3^e Réunion plénière.

8. Questions diverses

- de prendre note qu'aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Date et lieu de la 4^e Réunion du Bureau du CDCT

- de proposer de tenir sa 4^e Réunion le 26 septembre à Rome (à confirmer).

10. Adoption du Rapport abrégé et de la Liste des points examinés et des décisions prises

- d'adopter le Rapport abrégé et la Liste des points examinés et des décisions prises.